



## Vous pouvez soutenir la campagne

- Il n'y a pas de petit don

15 euros = 500 tracts  
30 euros = 50 affiches

- Votre don est en partie déductible de votre impôt :  
donnez 100 euros, payez 34.

Les dons et les cotisations versés à une campagne électorale donnent droit à une réduction d'impôt de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 euros par an et par foyer fiscal.

---

### Oui, je soutiens la campagne de Laurianne Deniaud

Je certifie sur l'honneur être une personne physique et conformément à la loi N°95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, le règlement de mon don ne provient pas d'une personne morale (Société, association, société civile...) mais de mon compte bancaire personnel.

Prénom :

Nom :

Adresse :

CP et commune :

Je verse     15 €                     30 €                     50 €                     100 €

autre montant \_\_\_\_ €

---

Chèque à l'ordre de "M. Jean-Jacques Lumeau, mandataire financier de la campagne de Laurianne Deniaud, 8<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique" et à adresser à "Campagne de Laurianne Deniaud - 32 avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire"

Depuis la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995, seules les personnes physiques sont autorisées à verser des dons et des cotisations. Les dons des particuliers sont limités à 4600 euros par donateur, tout don égal ou supérieur à 150 euros doit être obligatoirement effectué par chèque, virement ou carte bancaire.

[lauriannedeniaud.fr](http://lauriannedeniaud.fr)

Permanence : 32 avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Mail : [contact@lauriannedeniaud.fr](mailto:contact@lauriannedeniaud.fr) - Tél : 09 51 89 44 53

Twitter : @ldeniaud - Facebook.com/lauriannedeniaud